



MALI

Analyse de Protection

Mise à jour des tendances en matière de conflits et de risques de protection au premier semestre 2024

JUILLET 2024

RÉSUMÉ

La situation de protection des civils de janvier à juin 2024 a continué de se dégrader, avec le retrait de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), ainsi que la reprise des hostilités entre l'armée malienne et les autres groupes armés signataires de l'accord d'Alger de 2015. Le contexte humanitaire et de protection devient de plus en plus complexe et dynamique avec la multiplication des attaques indiscriminées des groupes armés non étatiques (GANE), les opérations militaires pour contenir ces attaques, les blocus sur les axes routiers et l'expansion de la crise vers les régions du sud et de l'ouest du pays.

Au 31 mai 2024, le Gouvernement malien communiquait le chiffre officiel de **330 713 personnes déplacées internes** réparties entre **87 623 ménages** au Mali, cela à travers le programme Matrice de Suivi des Déplacements (*Displacement Tracking Matrix*, DTM en anglais). Les enfants et les femmes adultes enregistrés représentent 58% et 26% des personnes déplacées, respectivement. Les affrontements entre les groupes armés rivaux ou entre les groupes armés non étatiques et les FAMA, les incursions des GANE dans plusieurs localités et la menace des engins explosifs ont aussi entraîné des mouvements de population vers les pays limitrophes (Algérie et Mauritanie) ou vers le sud du Mali. Cette situation touche principalement le Nord-Ouest de la région de Tombouctou et de Taoudéni, les régions de Ménaka, Kidal, Mopti et certaines localités de la région de Ségou.

Au premier semestre 2024, le contexte sécuritaire et de protection a continué de se dégrader, avec une augmentation de **288% des violations de droits humains** rapportées (par rapport au 1er semestre 2023) par le système de monitoring de protection. Les catégories de violations les plus fréquentes au cours de cette période sont les atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique, les atteintes au droit à la propriété et le mouvement forcé de population. Les régions les plus touchées sont Gao, Mopti, Douentza, Bandiagara, Ségou et Tombouctou.

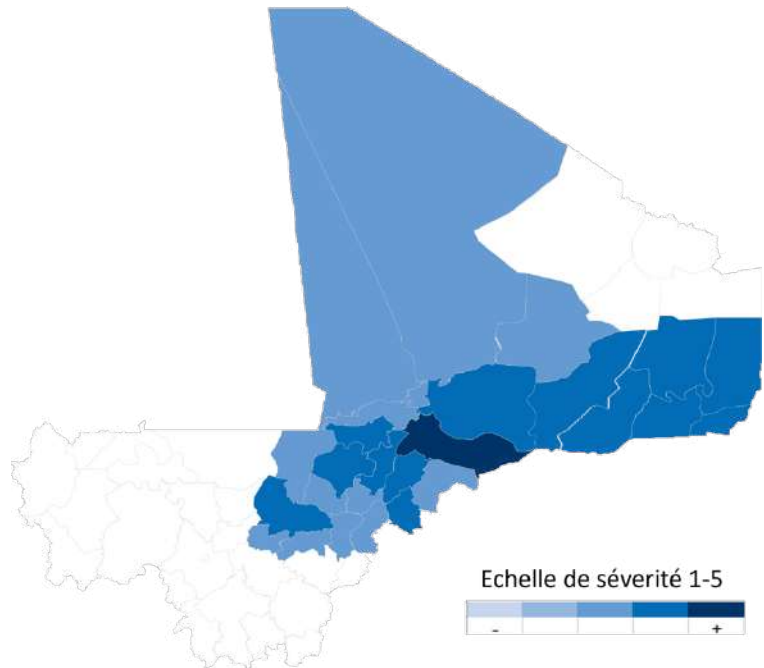
Les risques de protection nécessitant une attention immédiate au cours de la période couverte par cette analyse sont les suivants :

- **Attaques contre des civils et autres homicides illégaux, et attaques contre des biens de caractère civil.**
- **Entraves ou restrictions illégales à la liberté de circulation, siège et déplacement forcé.**
- **Enlèvement, séquestration, disparition forcée, arrestation et/ou détention arbitraire ou illégale.**
- **Violence basée sur le genre.**
- **Présence de mines et autres engins explosifs.**

ACTIONS URGENTES

Dans le cadre du Mali, des actions urgentes sont nécessaires afin de réduire l'exposition des populations civiles aux risques de protection et leur recours à des stratégies d'adaptation négatives, motivées par les conflits armés et la violence, ainsi que les chocs climatiques, avec le déplacement et les conséquences liées à tous ces facteurs. Il est de la plus haute importance de :

- Respecter et protéger les droits des civils, les biens civils, y compris l'assurance de l'accès des civils aux services de base (eau, vivres, soins médicaux, éducation, marchés...).
- Garantir l'accès des populations à l'aide humanitaire, notamment en permettant aux acteurs humanitaires d'accéder en toute sécurité et sans entrave aux personnes dans le besoin.
- Intensifier la réponse multisectorielle intégrée à la violence basée sur le genre et à la séparation des enfants et des familles, y compris la gestion de cas, la santé mentale et le soutien psychosocial, mais aussi les interventions de prévention et d'atténuation des risques de protection.



CONTEXTE

VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS		INCIDENTS DE VBG		ATTAQUES CONTRE LES CIVILS		NOMBRE DE PERSONNES DÉPLACÉES		VIOLATIONS GRAVES CONTRE LES ENFANTS	
19 113		7 641		2 009		330 713		1 141	
% PÉRIODE	SOURCE	% PÉRIODE	SOURCE	% PÉRIODE	SOURCE	% PÉRIODE	SOURCE	% PÉRIODE	SOURCE
+288%	Monitoring de protection	+66 %	GBVIMS	+15%	ACLED	-16%	DTM	+11 %	MRM

Le Mali, situé dans le Sahel central, fait face, depuis 2012, à une spirale de conflits et de violences multiformes dans laquelle les populations civiles sont quotidiennement exposées à des violations de leurs droits et à des atteintes répétées à leur dignitéⁱ. Affectant en premier lieu les régions du nord, les violences se sont propagées au fil des années dans les régions du centre et sud du paysⁱⁱ. Cette situation combinée aux chocs exogènes de ces dernières années a accru la pauvreté, aggravé la situation humanitaire, exacerbé les inégalités de genre et les risques de Violences basées sur le Genre (VBG) associés, et entraîné des tensions qui mettent en péril la cohésion sociale. Par ailleurs, ces violences s'associent à une forte croissance démographique et aux effets du dérèglement climatique (qui se manifestent au Mali notamment par des épisodes de sécheresses et d'inondations selon les régions et rendent l'agriculture et l'élevage de plus en plus difficile) et menacent la situation de sécurité alimentaire sur l'ensemble du territoire. L'insécurité alimentaire et la malnutrition associée impactent particulièrement la santé des personnes vulnérables (malnutrition infantile).

UN CONTEXTE POLITIQUE, SÉCURITAIRE ET SOCIOÉCONOMIQUE TENDU

Le contexte politique et sécuritaire au Mali a beaucoup évolué l'année précédente avec l'adoption le 30 juin 2023 par le Conseil de sécurité de la résolution 2690 mettant fin au mandat de la MINUSMA, la promulgation de la nouvelle Constitution le 22 juillet 2023 ainsi que l'annonce faite par le Gouvernement le 25 septembre 2023 de reporter les élections générales, y compris l'élection présidentielle initialement prévue en février 2024. Le 13 mai 2024, la transition au Mali a été rallongée de trois ans suite à l'organisation d'un dialogue national au Mali, courant dorénavant jusqu'en 2027, bien que les autorités de transition s'étaient d'abord engagées à réussir cette transition avant mars 2024.

Plusieurs acteurs armés sont impliqués dans le conflit au Mali, avec des objectifs et approches différents. L'accord de paix, qui avait été signé en 2015 entre le gouvernement Malien et une coalition de groupes armés (principalement issus de l'ethnie touareg basée dans le nord du Mali : Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA)), a pris fin le 25 janvier 2024 à la suite d'une déclaration des autorités de la transition malienne. La situation sécuritaire au Mali est marquée par une reprise des hostilités et des opérations de reconquête du territoire national par les FAMA (reprise de Ber, Kidal...) dans le Nord, la zone des trois frontières et du Centreⁱⁱⁱ.

Cette situation a renforcé la fragilité des interventions humanitaires et de l'environnement de protection des civils, en particulier les femmes et les filles^{iv}. Le 28 janvier 2024, le Mali a annoncé son intention de retrait de la CEDEAO avec le Niger et le Burkina Faso. Dans le sillage des coups d'État militaires successifs qui promettaient d'améliorer la sécurité dans la région, les niveaux de violence politique au Mali, au Burkina Faso et au Niger avaient en 2023 augmenté de 5% par rapport à l'année précédente, et de 46% par rapport à 2021^v. Enraciné dans un contexte régional, la situation au Mali est fortement liée à celle des pays voisins (notamment pour les déplacements de populations), comme le Niger et le Burkina Faso, mais aussi plus récemment avec la Mauritanie du fait de tensions politiques.

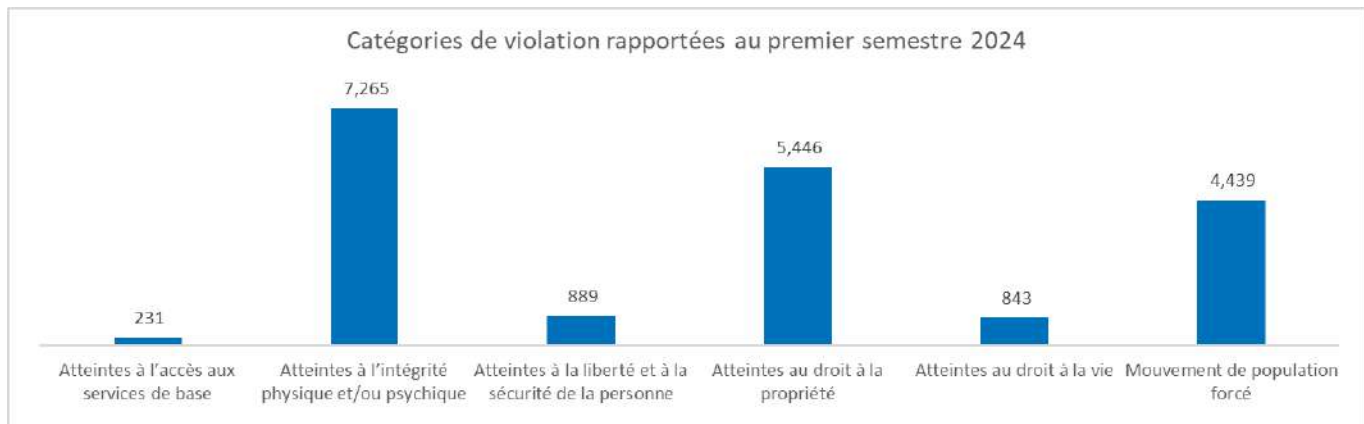
Au-delà des frontières nationales, des zones comme le Liptako-Gourma montrent aussi que sont en jeu des dynamiques plutôt régionales, matérialisées par la charte signée en octobre 2023, donnant création de l'Alliance des Etats du Sahel (AES).

Enfin, la crise énergétique au Mali impacte également le tissu économique et est un élément contextuel central dans le paysage socio-économique^{vi}, malgré des prévisions continues de croissance, du fait de la reprise de la production de coton, des activités extractives (lithium notamment), de la production industrielle d'or et du lancement/restructuration d'industries^{vii}.

LA PROTECTION DES POPULATIONS CIVILES, ENJEU MAJEUR DE LA CRISE MALIENNE

Durant les 6 premiers mois de l'année 2024, l'armée malienne a intensifié les opérations militaires dans les régions de Gao, Kidal, Ménaka, Ségou et Tombouctou dans le but de libérer les zones occupées par les groupes armés. Cependant, ces opérations appuyées par les partenaires et alliés militaires, n'ont pas toujours réussi à réduire la capacité de nuisance des groupes armés sur le terrain. Ceux-ci continuent les incursions et attaques sur les populations civiles ainsi que la pose d'engins explosifs sur les axes routiers. En conséquence, une augmentation des incidents de protection (288%) a été notée, ainsi que la fermeture d'écoles et de structures de santé.

Au premier semestre 2024, le contexte sécuritaire et de protection a continué de se dégrader, avec **19 113 violations de droits humains documentées** contre 4 920 au 1er semestre 2023^{viii}. Les catégories de violations les plus fréquentes au cours de cette période sont les atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique (**7 265 cas**), les atteintes au droit à la propriété (**5 446 cas**), et le mouvement forcé de population (**4 439 cas**). Les régions avec le plus grand nombre d'incidents de protection documentés sont Gao (**29,81%**), suivi de Mopti (**29,57%**), Ségou (**15,20%**) et Tombouctou (**11,36%**).



Au premier semestre 2024, l'environnement de protection est également resté caractérisé par une hausse (+11%) des violations graves envers les enfants^{ix}. De janvier à juin 2024, **7 641 incidents de violence basée sur le genre (VBG)** ont été signalés **dans le GBVIMS** dont 5 326 cas au second trimestre (avril-juin 2024), soit une hausse de 230% comparé au 1er trimestre (avec 2 315 cas). Au premier semestre 2023, 4 591 incidents VBG ont été rapportés. Il est à noter que ceci ne représente pas la situation réelle des VBG, car ce sont les cas documentés aux points de prestations de services uniquement.

La situation de déplacement au Mali est le résultat de la combinaison de plusieurs facteurs, comprenant : **1)** les conflits et les affrontements, **2)** la situation humanitaire des populations^x et un environnement de protection détérioré, **3)** les effets des catastrophes naturelles et climatiques, ainsi que **4)** la violence intercommunautaire^{xi}. Ces facteurs sont aujourd'hui à la base du déplacement de plus 330 000 personnes dans le pays et de **288 471 autres** vers les pays voisins.

RISQUES DE PROTECTION

RISQUE 1

Attaques contre des civils et autres homicides illégaux, et attaques contre des biens de caractère civil

Selon les données ACLED, au premier semestre 2024, au moins 2 009 personnes ont été tuées dans le cadre de la violence armée avec 790 incidents sécuritaires recensés (conflit armé, violences contre les civils et explosions) et touchant 10 régions au Mali. Les victimes civiles sont principalement recensées dans le cadre des violences contre les civils (870 personnes tuées sur la période), suivie des affrontements armés/batailles (858 décès) et des explosions/violence à distance (284 personnes). La majorité des cas sont concentrés dans la zone de Mopti, suivi de Ségou et de Gao^{xii}. Plusieurs tirs d'obus et frappes de drones ont été rapportés à la fin de l'année 2023 et au premier trimestre 2024, affectant des zones civiles et entraînant des pertes civiles.

Le Rapport Annuel du Secrétaire Général des Nations-Unies sur les enfants et les conflits armés au Mali, publié au mois de juin 2024, indique **107 cas de meurtres** et **153 cas de blessures graves contre les enfants**, vérifiés par le Groupe de Travail sur la Surveillance et la Communication des Six Violations Graves (CTFMR) en 2023. Les garçons représentent 68% des cas.

Les porteurs d'armes sont principalement identifiés comme responsables des attaques contre les civils, les biens de caractère civil et les homicides illégaux. Dans plusieurs incidents rapportés, les responsables des attaques restent pourtant non identifiés^{xiii}. Les milices ethniques sont également identifiées comme responsables d'attaques et d'homicides envers les civils, au premier semestre 2024. Ces attaques relèvent d'un cycle de violence et de représailles entre plusieurs groupes ethniques, avec une instrumentalisation des violences communautaires^{xiv}.

Les attaques font partie des modalités de combat dans un contexte où les affrontements ont repris et se sont amplifiés, notamment suite à la fin de l'accord d'Alger et au départ de la MINUSMA, mais aussi avec une prolifération de la circulation d'armes. Les groupes armés non étatiques lancent des offensives et opérations de grandes envergure contre les positions militaires et contre les villes et villages pour l'occupation des territoires, notamment au travers des blocus et du blocage des axes de transit. Les FAMA quant à eux mènent des opérations de sécurisation du territoire national. Bien que certains des incidents rapportés dans ce risque frappent les populations civiles indistinctement, lors des attaques perpétrées par les groupes armés, les hommes et les garçons semblent plus souvent ciblés, notamment selon les allégations de leur support/soutien à l'Etat. Néanmoins les femmes et les filles sont également victimes et ce sont notamment les caractéristiques de vulnérabilité tels que le déplacement, le handicap, la séparation qui accentuent l'exposition au risque. Les personnes déplacées internes, réfugiées et rapatriées sont elles aussi exposées, notamment lors des déplacements où les risques de séparation des familles restent élevés (607 ENA-ES assistés au 18 juillet 2024)^{xv}. Ce risque est le moteur principal d'autres risques (pouvant entraîner des conséquences physiques mais aussi psychologiques et mentales, la séparation des familles, des violences sexuelles, des déplacements forcés) ainsi que des problématiques humanitaires dans les autres secteurs avec notamment la destruction de biens et infrastructures civiles privant les populations à l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, sécurité alimentaire etc.).

En février 2024, 1 743 écoles sont restées fermées du fait de l'insécurité dans les zones en crise, affectant ainsi 522 000 élèves, avec des impacts négatifs sur le bien-être mental et psychosocial de ces enfants, en particulier des filles (cf. Cluster Education). Selon les données du monitoring de protection (P21), 62% des ménages interrogés en janvier 2024, pensent que l'environnement scolaire de leurs enfants n'est pas sécurisé. Cela les prive de leur droit à l'éducation et augmente leur exposition à des risques de protection tels que les mariages précoces, l'exploitation/abus sexuel et les enlèvements pour esclavage sexuel. Par ailleurs, dans les zones en conflit, 550 140 personnes sont affectées par la fermeture définitive, le non-fonctionnement et le fonctionnement partiel de 81 structures sanitaires dans les régions de Gao, Kidal, Mopti, Taoudénit et Tombouctou (cf. Cluster Santé).

L'escalade de la violence et de l'insécurité, l'intensification des offensives militaires et de l'impact sur les civils à la fin de l'année 2023, ont poussé les populations à se déplacer^{xvi} et/ou à restreindre leurs déplacements. Au niveau des communautés locales, l'adoption de plusieurs stratégies pour minimiser les risques liés aux attaques contre les civils et homicides illégaux sont rapportées, notamment au travers de (i) la mise en place de comités locaux de protection communautaire, qui se veulent inclusif avec une participation à la fois des femmes, hommes et jeunes ; (ii) l'identification des points focaux et relais communautaires au sein des villages en charge de la remontée des informations, et de la communication d'alertes de menaces d'attaques; (iii) les comités de gestion de conflit présents dans les communes et villages en charge de veiller à la prévention et gestion des conflits communautaire ; (iv) le parlement des enfants au chef-lieu de cercles et les comités de protection des enfants dans les communes pour alerter sur les violations touchant les enfants ; (v) les cliniques juridiques avec les parajuristes dont le rôle consiste à conseiller, sensibiliser, orienter les populations sur les droits et devoirs. Enfin, les leaders communautaires (chef de village, fractions, élus locaux) sont impliqués dans la facilitation de l'accès en vue de répondre aux problèmes de protection et la délivrance de l'assistance.

Au niveau institutionnel certaines capacités existent également, notamment au travers de la réponse du gouvernement dans le cadre de la protection des civils avec la mise en place dans chaque région d'un comité de gestion des crises et catastrophes visant à répondre urgemment aux problèmes de protection et de coordination de l'assistance aux populations touchées ; l'existence d'un comité d'équipe d'appui à la réconciliation des régions et communes mais aussi le comité technique pour la domestication de la convention de Kampala ainsi que la CNDH, AMDH, CVJR, et le ministère des Droits de l'Homme. Il est

également important de mentionner le cadre normatif réprimant les attaques contre les civils et homicides illégaux (code pénal, code des personnes et de la famille etc.) ainsi que la réforme en cours du système judiciaire pour rapprocher la justice des justiciables.

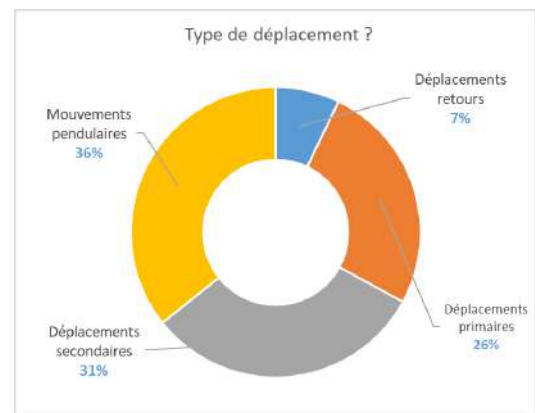
RISQUE 2 Entraves ou restrictions illégales à la liberté de circulation, siège et déplacement forcé

Pour la période allant de janvier à juin 2024, un total de 913 cas de restriction à la liberté de mouvement ont été recensés et 3 515 déplacements forcés en raison de violence, de conflit et d'insécurité^{xvii}. L'analyse de ce risque de protection relève de plusieurs dynamiques : l'impact sur la liberté de circulation soit par la restriction de mouvement soit par la contrainte à la fuite, et dans une dimension parfois préventive (anticipative) et d'autre fois réactive (résultant d'un événement), les deux étant intrinsèquement liés.

Les déplacements forcés

La situation de déplacement au Mali au premier semestre 2024, est principalement caractérisée par des **déplacements internes** avec un total de **330 713 personnes déplacées internes** (au 1^{er} juin 2024) et **848 886 PDI retournés** (au 31 mai 2024) selon le gouvernement. Les réfugiés et demandeurs d'asiles recensés à la même date sont près de 100,000 (au 30 juin 2024), en provenance des pays limitrophes du Burkina Faso, du Niger et de la Mauritanie^{xviii}. Certains déplacements transfrontaliers ont pu être observés, notamment vers la Mauritanie et l'Algérie, dans le cadre de fuite liée à des confrontations entre groupes armés et forces de sécurité nationale^{xix}.

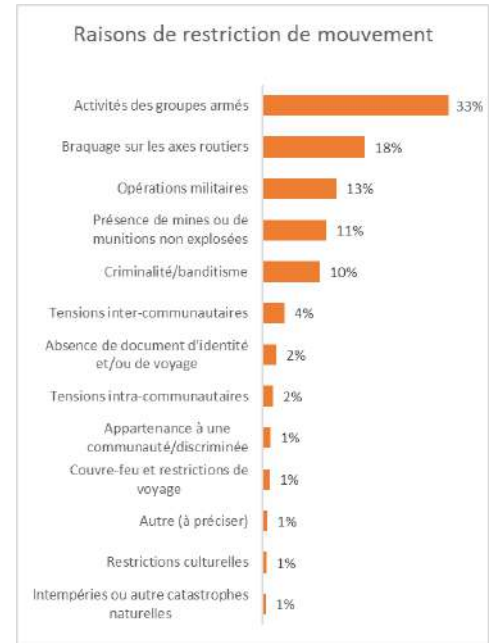
Selon les données du monitoring de protection, 18% des ménages interrogés avaient expérimenté un ou des mouvement(s) de population au premier semestre 2024^{xx}. Les résultats du DTM en mai 2024 ont montré que les conflits armés étaient la principale raison de déplacement (88%), suivi des tensions intercommunautaires (11%) et des catastrophes naturelles (2%)^{xxi}. La prise de contrôle de villages et de territoires plus large qui entraîne déplacements de population et restrictions de mouvement a été accentuée par la montée de la violence et de l'insécurité dans les régions du Nord et du Centre du Mali, accompagnée et renforcée par le retrait de la MINUSMA et la rupture d'accords de paix locaux avec les groupes armés.



Les populations affectées par les déplacements forcés et/ou restrictions de mouvement sont principalement les populations vivant dans les zones de conflit. Les victimes de déplacements forcés sont particulièrement vulnérables du fait du caractère souvent soudain de ces déplacements qui les contraignent à se déplacer avec un minimum de biens personnels et par des moyens précaires (à pied, charrette etc.) et qui sont à risque de développer une certaine dépendance à l'aide humanitaire^{xxv}.

Les déplacements comme facteur exacerbant la vulnérabilité des populations

Les déplacements forcés de population renforcent la pauvreté de celle-ci et limitent encore les opportunités économiques à la suite, souvent, de la perte de leurs moyens de subsistance (laissés dans le village d'origine, détruits ou brûlés au cours des attaques), ce qui renforce l'adoption de moyens d'adaptation, plus ou moins graves selon les capacités des populations^{xxvi}. L'accès aux services de base et à l'éducation sont également interrompus dans ces situations, accompagné des risques associés à la déscolarisation (mariage d'enfants, exploitation, travail forcé des enfants, la mendicité etc.)^{xxvii}. Ces effets sont combinés avec la vulnérabilité des populations déplacées, soumises souvent aux conditions d'accueil des communautés hôtes qui elles-mêmes ont parfois des moyens limités et font face à une pression sur les ressources existantes, malgré un accueil favorable. De plus, l'accès humanitaire à ces sites est souvent difficile, renforçant encore les contraintes sur les activités essentielles^{xxviii}.



Violations de droits humains et difficultés d'approvisionnement dans les situations de siège

Les données du monitoring de protection montrent un lien entre les contraintes de mouvement et les incidents de protection rapportés, et que les zones expérimentant des restrictions de mouvement importantes comportent aussi des risques de protection aggravés. Ainsi, les restrictions de mouvement peuvent dégrader l'environnement de protection des civils et avoir pour conséquence une augmentation des incidents de protection.

La zone des trois frontières, le Liptako-Gourma, reste affectée par l'insécurité croissante et la dégradation générale du contexte humanitaire au Sahel. Dans ce contexte, l'action humanitaire est délivrée dans des conditions extrêmement difficiles. Aux risques d'attaque ou d'engins explosifs sur les axes routiers, s'ajoutent les blocus instaurés par les groupes armés. Il faut sans cesse négocier avec les militaires et les divers groupes armés pour réussir à accéder aux populations^{xxix}.

Le 20 décembre 2023, le Cadre Stratégique Permanent (CSP), alliance de groupes rebelles armés, a déclaré, dans un communiqué, avoir décidé « l'instauration d'un blocus total sur les axes allant de la frontière algérienne vers les villes de Ménaka, Kidal, Gao, Tombouctou et Taoudeni », les principales localités du nord qui s'étendent sur une vaste zone entre la Mauritanie, le Mali et le Niger. Ce blocus « concerne tous les produits et tout type de moyens de transport »^{xxx}. Depuis lors, malgré des efforts des FAMa, l'accès humanitaire à certaines localités sous siège demeure de plus en plus difficile.

Il est important d'indiquer que dans les situations de blocus, l'approvisionnement en produits de première nécessité et produits de base est partiellement ou totalement interrompu, parfois depuis plusieurs mois ou années, accentuant la pression sur les populations civiles et entravant l'accès aux activités économiques^{xxxi}. Ces difficultés d'approvisionnement entraînent des ruptures de stock et une augmentation des prix des denrées de première nécessité (ex : Ménaka et Tombouctou) dans un contexte où l'accès aux champs est souvent limité par ces mêmes restrictions de mouvements, où les bétails et récoltes sont parfois volés, brûlés ou taxés, où certains commerces sont contraints de fermer et où les effets du dérèglement climatique se font particulièrement sentir, avec des épisodes de sécheresse ou d'inondations importants. La situation de sécurité alimentaire est ainsi fortement dégradée dans les zones sous blocus^{xxxii}. Ces situations renforcent l'adoption de stratégies d'adaptation négatives par les populations, en commençant par la suppression de la consommation de certains aliments, la réduction des quantités consommées^{xxxiii}, mais également des situations pouvant aller jusqu'à des mécanismes néfastes d'adaptation qui touchent la situation de protection des personnes (travail forcé, travail des enfants, exploitation, mariage forcé, mariage des

enfants etc.). Ces situations conduisent plus largement à un impact sur la situation nutritionnelle, notamment des enfants de moins de 5 ans, cela du fait de la dégradation du niveau d'insécurité alimentaire.

Une levée partielle des blocus aurait été réalisée par le Cadre stratégique permanent pour la paix, la sécurité et le développement (CSP-PSD), selon son porte-parole, du fait de la pression des chefs communautaires et des opérateurs économiques de la zone, notamment dans les régions de Tombouctou et Gao^{xxxiv}. Ainsi, la négociation directe avec les groupes responsables des blocus représente une des capacités pouvant être utilisée par les populations affectées. Dans la commune de Tombouctou, bien que le blocus n'ait pas été techniquement levé, les populations ont rapporté l'ayant contourné et ayant trouvé des moyens de se déplacer et acheminer des biens^{xxxv}.

Pourtant, la capacité de négociation avec les GANE reste extrêmement limitée. Les textes juridiques de protection des personnes et des biens, les mécanismes d'actions et moyens administratifs existants, permettent également de mitiger les effets de ce risque. Pourtant, ces capacités sont limitées par la difficulté d'appliquer les textes juridiques, par les mécanismes et moyens limités de relèvement des populations et le manque de services sociaux de base pour la prise en charge des personnes affectées.

RISQUE 3

Enlèvement, séquestration, disparition forcée, arrestation et/ou détention arbitraire ou illégale

Selon les données du monitoring de protection, **889 atteintes à la liberté et la sécurité de la personne** ont été documentées au premier semestre 2024, parmi lesquelles **632 enlèvements et disparitions forcées** et **95 cas d'arrestation et/ou détention arbitraire et illégale**. Sur cette même période, **696 cas d'enlèvements** ont été rapportés par INSO, avec un pic notamment observé en avril où les enlèvements auraient représenté plus de la moitié des incidents de sécurité impactant les civils^{xxxvi}. Les régions du Nord (notamment Gao, Kidal, Ménaka et Tombouctou) et du Centre (Mopti et Ségou) restent les plus touchées, mais on enregistre des cas également dans le Sud du pays (notamment à Sikasso) qui a commencé à être couvert par le monitoring de protection à partir de janvier 2024.

Les dernières données disponibles sur les cas d'enlèvements et de recrutement des enfants datent de 2023. En effet, le dernier Rapport Annuel du Secrétaire Général des Nations-Unies sur les enfants et les conflits armés au Mali indique **91 cas d'enlèvement d'enfants** par une partie au conflit qui ont pu être vérifiés par le Groupe de Travail sur la Surveillance et la Communication des Six violations Graves (CTFMR). Les garçons représentent 74% des cas. Cette tendance est à la **baisse de 16,5%** par rapport à l'année précédente. Il a également été mentionné **763 enfants recrutés et utilisés** par les forces et groupes armés.

La détention des enfants par les forces nationales ou internationales pour des raisons liées à l'association à un groupe armé ou des raisons de sécurité nationale n'est pas une violation grave mais est, en revanche, une « situation préoccupante » monitorée par le rapport annuel du S.G sur les enfants et les conflits armés.

Le contexte géopolitique dans lequel ces violations ont lieu est marqué par l'activisme des groupes armés et l'extension de leurs zones d'influence, tandis que les contre-offensives sont organisées par les FAMA et les groupes associés dans un contexte de fin de l'accord d'Alger et de départ de la MINUSMA. Ces violations, bien que difficiles à rapporter, s'inscrivent ainsi dans une dynamique plus large de terreur, de contrôle, ainsi que de restrictions de l'espace civique, de répression des voix dissonantes, et sont souvent accompagnées d'intimidations et de menaces.

Bien que toutes les couches sociales semblent exposées à cette menace, les incidents observés au premier semestre 2024 montrent que les civils sont notamment vulnérables lors des déplacements. C'est le cas des incidents survenus sur la route dite "serpentée" (reliant Bandiagara à Bankass), régulièrement rapportée comme étant le théâtre d'attaques et embuscades, accompagnées d'enlèvements de civil et ciblant des bus dans la même région, ainsi que de violences et parfois de séquestrations longues^{xxxvii}. Lors des déplacements journaliers (pour l'accès au bois de chauffe et à l'eau, dont les filles et les femmes ont principalement la charge) ces risques sont élevés. Les acteurs humanitaires restent également ciblés par les enlèvements, réduisant encore l'accès humanitaire à certaines zones.

Ces incidents ont des conséquences néfastes multiples sur les populations civiles avec des risques de violences et d'atteinte à l'intégrité physique et psychologique rapportés, des risques de torture, traitements cruels et inhumains, mais aussi de recrutement ou association forcés (et notamment d'enfants) par les groupes armés, ainsi que de travail forcé et/ou

d'exploitation, dont sexuelle et une exposition aux VBG. Plus généralement, les enlèvements comme les disparitions forcées participent au sentiment d'insécurité (cf. données du P21) et à l'effritement de la cohésion sociale dans des climats de suspicion, de dénonciation et de restriction de l'espace civique.

Les communautés mobilisent certaines capacités pour faire face à ce risque, basées notamment sur la reconnaissance des lieux où il y a une récurrence des incidents en informant les membres de la communauté, les autorités étatiques mais aussi les acteurs humanitaires et parfois en organisant le blocage des routes trop exposées^{xxxviii}. Des structures traditionnelles disposant de mécanismes informels de négociation sont également mentionnées, avec aussi une prise en charge des victimes au sein de leurs familles et communautés lorsqu'elles rentrent d'un épisode d'enlèvement. Pourtant, le rapportage en temps réel et systématique de ces événements semble limité avec des acteurs qui ont la charge de protéger les détenteurs de droits (e.g. étatiques) qui ne sont pas toujours présents sur les zones affectées et dont "l'inaction" est parfois dénoncée. La difficulté de rapporter les arrestations arbitraires est également à noter, avec notamment la capacité de réponse humanitaire pour le plaidoyer auprès des acteurs pertinents et la protection des personnes vulnérables qui reste faible.

Le Mali a pourtant mis en place un dispositif juridique (constitution nationale du 22 juillet 2023, articles 2 à 4 et 6) protégeant ses ressortissants contre les arrestations arbitraires, encadrant la détention et mettant en place des voies de recours contre les abus judiciaires (dépassement des délais de détention notamment).

RISQUE 4 Violence basée sur le genre



Entre janvier et juin 2024, les prestataires de services spécialisés dans les VBG utilisant le système GBVIMS, ont documenté un total de **7 641 incidents de violences basées sur le genre, contre 4591 incidents à la même période en 2023** soit une augmentation considérable de **66%**. Parmi ces incidents, 70%, soit 5 326 cas, ont été signalés entre avril et juin 2024, indiquant une augmentation de 89% par rapport à la même période en 2023. Parmi les 5 326 incidents rapportés au deuxième trimestre 2024, 33% concernent des cas de déni de ressources, 23% des violences sexuelles, incluant 13% de viols/pénétrations et 10% d'agressions sexuelles. Les cas de mariage forcé ont augmenté, passant de 7% au premier trimestre à 11% au deuxième trimestre. Les agressions physiques représentent 15% et les violences psychologiques 18%.

Au travers du monitoring de protection au semestre 1, les VBG étaient citées comme incident de protection par 11% des répondants informateurs clés (P21 S1 2024).

Les régions du Centre ont connu une forte hausse des cas de VBG en 2024, avec 3944 incidents signalés entre janvier et juin. Mopti concentre 54% de ces cas, suivie de Tombouctou (26%), Gao (12%) et Ménéka (8%). Cette augmentation de 38% par rapport à 2023 révèle une détérioration de la situation. Bien que moins touchées (432 cas), les régions de Koulikoro, Sikasso et Ségou font face à des défis majeurs notamment des services limités pour les survivantes, un accès entravé par des barrières socioculturelles et le manque d'information sur les services existants^{xxxix}.



Au Mali, la violence sexuelle liée aux conflits (VSLC) demeure un grave problème, avec 1205 cas signalés au 1er semestre 2024, soit une hausse de 35% par rapport à 2023, selon le GBVIMS. Les femmes et les filles représentent la majorité des victimes (98% dont 42% de cas d'incidents liées aux filles), mais les hommes et les garçons sont également touchés. 9% de ces violences sont attribuées à des acteurs du conflit. Les conséquences sont dramatiques avec 69 grossesses issues de viols, dont 11 ont abouti à des naissances. La stigmatisation, particulièrement forte dans les régions de Gao, Tombouctou, Mopti et Ménéka, conduit à la sous-estimation de ces chiffres et au rejet des victimes par leurs communautés. L'absence de structures d'accueil adaptées laisse mères et enfants nés de viol sans soutien, les exposant à des troubles psychologiques, au rejet social et à des pratiques néfastes telles que le sexe transactionnel, la mendicité et l'exploitation pour survivre.

La crise multidimensionnelle qui secoue le Mali a exacerbé la vulnérabilité des populations, en particulier celle des femmes et des filles. Dans ce contexte, les services de prise en charge holistique des violences basées sur le genre (VBG) sont essentiels

pour fournir un soutien médical, psychosocial, juridique et de sécurité aux survivantes. En général, l'exposition des femmes aux risques de protection lors des tâches quotidiennes est également renforcée par le recours de plus en plus récurrent à des mécanismes d'adaptation néfaste face à la raréfaction des ressources qui sont moins accessibles, moins disponibles et de moins bonne qualité, notamment dans un contexte de dérèglement climatique et de catastrophes naturelles de plus en plus récurrentes (sécheresse et inondation zones de Mopti). La précarité économique expose les femmes aux VBG (26% des ménages dirigés par des femmes voyaient leurs besoins alimentaires non couverts dans les interventions de distribution selon le MSNA 2023). Les femmes et filles peuvent être également exposées aux violences basées sur le genre dans les lieux de forte densité de population, où les conditions humanitaires sont difficiles, où la promiscuité est forte et où l'accès aux services de base est limité, notamment les sites d'accueil^{xi}. Sur les 5 321 incidents de VBG recensés au second trimestre 2024, le GBVIMS révèle que 28% des survivantes n'ont pas reçu l'assistance médicale nécessaire. L'accès à l'aide juridique est également problématique ; Moins de la moitié des survivantes ont tenté d'y recourir et 86% d'entre elles n'ont pas pu l'obtenir pour des raisons financières, l'éloignement des services juridiques, les règlements à l'amiable ou menace et l'insécurité. De plus, 77% et 90% des survivantes n'ont pas eu accès respectivement aux services d'assistance sécuritaire et de réinsertion socio-économique. Enfin, l'hébergement en lieu sûr reste inaccessible pour 83% des demandeuses.

Ainsi, la fragilisation de l'environnement de protection des civils combinée à des normes culturelles et structurelles fortes, des croyances et perceptions socio-économique en lien avec la sécurité des filles et la protection des communautés et/ou protection économiques, les pratiques de l'esclavage par descendance (notamment dans les régions de Kayes et Nioro) et les inégalités générales de pouvoir et de genre exposent les femmes et les filles à des risques de protection multiples (comme les séquestrations, enlèvements et mariages forcés) qui s'accompagnent le plus souvent de violences basées sur le genre comme les viols, violences domestique et agressions sexuelles, y compris l'excision^{xii}. Les violences touchant les enfants continuent également d'être rapportées, avec 3% des 7% de mariage forcés impliquant des mineurs^{xiii}. La déscolarisation est également citée comme exposant les enfants aux risques de VBG^{xiii}.

Les situations de VBG peuvent conduire à renforcer les situations de dépendance économique, les inégalités de genre et l'accès limité aux ressources et aux opportunités pour les femmes et filles^{xiv}. Les VBG sont ainsi intrinsèquement liées à l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Les conséquences physiques et psychologiques de ces violences sont accentuées par l'accès limité aux services de prise en charge. De plus, les victimes de certaines formes de VBG, dont le viol, sont ensuite exposées à une forme de stigmatisation et d'exclusion au sein de leurs communautés ou de leurs familles, basée sur des perceptions sociales et normatives de pureté.

Malgré l'existence d'organes communautaires tels que les RECOPE, les comités de protection, les points focaux protection/VBG, les relais communautaires, les organisations de la société civile ; les structures communautaires (Centre des femmes, WGSS, espaces amis d'enfants, CTO, centres de transit et d'accueil, radios communautaires), la cartographie des services et système de référencement et l'existence de mécanisme de coordination, les capacités locales restent limitées. Les principaux facteurs sont entre autres l'accès physique (insécurité, éloignement des services), financier et le manque de services en général. Le faible engagement des leaders communautaires et religieux dans certaines régions/certains cercles est aussi à noter, ainsi que la faible capacité de soutien aux mécanismes de référencement existants (du fait de l'engagement communautaire mais aussi des réductions de financement et pesanteurs sociales). Le manque ou l'inexistence de mécanismes de coordination dans certaines zones hotspots (San, Bandiagara, Ségou...) est également rapporté.

Quant aux capacités institutionnelles, il existe 18 centres intégrés de prise en charge de VBG (One Stop Centers et CsRef) ; la présence d'agents de santé communautaires ; l'ASACO- avec le réseau des Sage-femmes y compris les sages femmes Humanitaires-CsCom ; les centres de jeunes du ministère de la jeunesse ; la prise en compte de la répression contre les VBG dans le projet de code pénal en révision (avancée notoire) et la section VBG et points focaux dans tous les commissariats de police. Les capacités institutionnelles sont aussi limitées par plusieurs aspects dont l'absence de services intégrés de prise en charge dans l'ensemble des communes et dans certains cercles reste un des principaux blocages avec seulement 26% du territoire Malien couvert (GBVIMS report). Les attaques contre les structures de santé, le manque de personnel médical et le non-fonctionnement des services de santé limitent également la prise en charge des cas de VBG^{xiv}.

RISQUE 5 Présence de mines et autres engins explosifs

Dans le cadre des affrontements armés, l'utilisation d'engins explosifs improvisés (EEI)/mines s'est étendue au cours des dernières années au Mali, constituant une menace majeure pour la sûreté et sécurité des populations civiles, exposées notamment aux zones contaminées et aux restes explosifs de guerre (REG).

ACLED recense au premier semestre 2024, **108 incidents liés aux explosifs**, principalement à Mopti (3-6), Ségou (2-6), Tombouctou (20), Kidal (9), Koulikoro (6), Ménaka (4) et Sikasso (4) et Gao (3)^{xlvi}. La tendance des incidents liés à la présence des EE (prenant en compte les REG) selon OCHA^{xlvii} est supérieure aux années 2022 et 2023 sur les cinq premiers mois de 2024.

Courbe de tous les incidents liés à la présence des EE(*)



Les GANE sont les principaux acteurs responsables des poses d'engins explosifs, engins explosifs improvisés (EEI)/mines et par extension restes explosifs de guerre (REG). Bien que bénéficiant de peu d'information, l'évolution des acteurs présents sur le territoire s'accompagne de

nouvelles tactiques et modalités de combat. Les EEI/mines sont utilisés pour conduire des attaques asymétriques envers des convois, assoir le contrôle sur certaines zones et font parties intégrantes des modalités utilisées par les GANE, notamment par le JNIM^{xlviii}. L'intensification des attaques ou l'encercllement/ blocus de certains villages représentent un risque accru pour les populations civiles, davantage exposées aux risques d'EEI/mines aussi bien qu'en lien avec la prolifération des armes légères et de petit calibre à la suite de ces confrontations. De nouvelles technologies s'ajoutent aux modalités de combat telles que l'utilisation de drones (CP Mali 02-2024).

L'extension géographique du conflit et une utilisation accrue des EEI/mines par les différents acteurs impliqués affectent directement les civils (même s'ils ne sont pas ciblés), et notamment les personnes déplacées et/ou nouveaux arrivants sur certaines zones avec une connaissance moins importantes de certaines zones piégées (exposition notamment aux REG). Les éleveurs et revendeurs de bétails sont également exposés lors des déplacements journaliers ainsi que les enfants (dans une dynamique de curiosité). Les civils et les acteurs humanitaires sont exposés aux risques liés aux engins explosifs bien qu'ils ne soient pas directement ciblés, un des principaux indicateurs utilisés pour appréhender ce risque concerne d'ailleurs le nombre de victimes civiles. Selon les données d'ACLED, les incidents recensés ont entraîné **89 décès**, avec 42 dans la région de Ségou et 29 décès dans la région de Mopti^{xlix}. Au-delà des décès, des blessures sont rapportées qui laissent parfois les civils dans des situations de handicap et entraînent des défis d'inclusion et d'accès aux services, notamment dans la prise en charge humanitaire. La présence d'EEI/mines est aussi à l'origine de restrictions de mouvement, au premier semestre 2024, 25% des ménages interrogés par le monitoring de protection ont cité la présence d'EEI comme à l'origine de la restriction de mouvement qu'ils expérimentent^l. Ces restrictions de mouvement impactent la capacité des ménages à accéder aux moyens de subsistances et services de bases (comme les marchés, centre de santé, école etc..) et impactent plus largement les activités commerciales, ralentissent le ravitaillement et l'approvisionnement de certaines zones (combiné au mauvais état des routes et pistes, la destruction des moyens de communication, points et de l'encercllement des villages et marchés dans les zones d'activisme des acteurs armés). Selon les données du tableau humanitaire, les EEI/mines représentent la principale contrainte d'accès humanitaire (32 des 60 contraintes répertoriées sur la période).

L'analyse des ERP montre un niveau de connaissance assez bas sur les risques liés aux EEI/mines (reconnaissance, lieux contaminés, conséquences, comportements à adopter). Sur la base de leurs connaissances autour des mécaniques de conflit (affrontement, utilisations d'EEI/mines et possible contamination des zones) et de la communication au sein des populations pour identifier les zones à risques (notamment pour des nouveaux arrivants), les populations civiles évitent certaines zones et utilisent des signes de marquages. Le manque d'information concernant les localités d'accueil limiterait l'adoption de comportements sûrs. La communication avec les communautés hôtes et le partage d'information permettent ainsi une meilleure appréhension du risque pour ces personnes plus vulnérables. Un des enjeux porte également sur les capacités de soin des victimes d'EEI/mines et REG, avec un manque d'accès aux services de soins d'urgence et kits de premiers secours cité comme un facteur de vulnérabilité des populations civiles (avec un taux de mortalité associé aux EEI/mines de 41% pour les civils contre 36% pour les forces maliennes et seulement 10% pour la MINUSMA en 2022/début 2023^{li}).

RÉPONSE

PROGRÈS RÉALISÉS EN MATIÈRE DE PROTECTION

Cluster Protection	Protection de l'enfant	VBG	LAM	LTP
 1,926,451 Personnes ciblées	 786,930 Personnes ciblées	 1,002,218 Personnes ciblées	 980,130 Personnes ciblées	 418,246 Personnes ciblées
 119,212 Personnes assistées	 28,436 Personnes assistées	 67,624 Personnes assistées	 23,183 Personnes assistées	 656 Personnes assistées
 6.2% Taux de réalisations	 3.6% Taux de réalisations	 6.7% Taux de réalisations	 2.4% Taux de réalisations	 0.2% Taux de réalisations

Au premier semestre 2024, le taux de réalisations du Cluster Protection au Mali reste encore faible. La majorité des activités menées sur le terrain sont des activités de prévention (environ 70%) et sont composées essentiellement du Monitoring de Protection, de sensibilisations et de renforcements des capacités. Comparativement à l'année 2023, le taux de réalisations des activités de réponse reste faible face aux besoins croissants dans le secteur de la protection. Les raisons du faible taux de réalisations sont liées au sous-rapportage des réalisations par les acteurs ; le faible financement des activités de la protection en 2024 ; les problèmes d'accès à certaines zones d'intervention, la non-prise en compte de certaines activités dans la matrice de la 5W mais aussi la complexité de la matrice 5W, d'où les difficultés de remplissage par les acteurs.

DÉFIS ET ACTIONS LIÉS À L'ACCÈS

300 contraintes d'accès ont été rapportées depuis le début de l'année 2024 par OCHA^{li}, dont 42 actes de violence envers les humanitaires, 7 personnes humanitaires enlevées, 146 incidents liés à la pause d'engins explosifs, 93 opérations militaires, 6 antennes et 1 pont saboté, et 12 autres restrictions. Une augmentation de l'exposition aux engins explosifs improvisés a marqué la période analysée, notamment dans les régions de Bandiagara et Ségou, qui ont fait également l'objet d'une intensification des opérations militaires et des hostilités armées entraînant des restrictions de mouvement des humanitaires et de la population. Le village de Boni est soumis à un blocus depuis plus de neuf mois, ce qui a provoqué une situation humanitaire désastreuse. Les humanitaires, y compris les acteurs de protection, ont organisé une mission conjointe du 4 au 7 juin pour évaluer les besoins et l'accès. Depuis le début de la crise au Mali en 2012, de nombreux efforts ont été déployés pour maintenir et faciliter l'accès humanitaire, notamment la mise en place du Groupe de travail accès national (GTA-N) à Bamako, l'adoption de la stratégie d'accès de l'EHP (révisée en 2024), et la mise en place des Groupes de travail accès régionaux (GTA-R) à Ménaka, Tombouctou, Gao, Ségou et Mopti. Le Cluster Protection participe activement à ces espaces de coordination en vue de contribuer à des actions et initiatives coordonnées et harmonisées pour améliorer l'accès et l'action humanitaire, en assurant l'assistance et la protection de toutes les personnes vulnérables, dans le respect des principes humanitaires. Le Cluster Protection contribue notamment en termes d'analyse et de plaidoyer, utilisant les données du monitoring de protection, et l'engagement communautaire pour approfondir l'analyse des tendances en matière de contraintes d'accès, et porter des messages conjoints auprès de l'EHP.

LACUNES CRITIQUES DANS LE FINANCEMENT ET LA POPULATION TOUCHÉE

En décembre 2023, une partie importante des interventions humanitaires sur les engins explosifs au Mali ont pris fin avec le départ de la MINUSMA. Malgré l'implication des ONG et des structures étatiques luttant contre les mines dans la région, l'action contre les mines est fortement réduite. Par ailleurs, le nombre de victimes de violations des droits humains a fortement augmenté, ce qui accroît la pression sur les partenaires de protection. Le Cluster Protection au Mali est actuellement financé à 23%.

RECOMMANDATIONS

RISQUE 1 Attaques contre des civils et autres homicides illégaux, et attaques contre des biens de caractère civil

AU GOUVERNEMENT MALIEN

- D'ici décembre 2024, renforcer la présence opérationnelle de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) dans les régions de Gao, Tombouctou, Taoudenni, Ménaka et Kidal afin de documenter les cas de violations graves dont sont victimes les civils.
- Renforcer les ressources humaines et logistiques de la CNDH afin d'améliorer le suivi des questions de détention à l'échelle nationale d'ici la fin de l'année 2024.

AU CLUSTER PROTECTION ET A TOUTE LA COMMUNAUTE HUMANITAIRE

- Organiser d'ici octobre 2024, des séances de formation sur la protection à base communautaire à l'endroit de 50 comités locaux de protection des régions du nord et du centre afin de mitiger les risques des attaques contre les civils.
- D'ici décembre 2024, renforcer les capacités de 500 agents des forces de défense et de sécurité maliennes sur la protection des civils dans les régions de Gao, Ménaka, Tombouctou, Mopti et Kidal.

RISQUE 2**Entraves ou restrictions illégales à la liberté de circulation, siège et déplacement forcé****AUX BAILLEURS DE FONDS**

- D'ici septembre 2024, permettre le financement dans la région de Kidal de projets de protection notamment sur la cohésion sociale afin de renforcer le vivre ensemble entre les communautés.
- Soutenir les financements de programmes multisectoriels et/ou intégrés qui reconnaissent le caractère central de la protection dans la réponse humanitaire et renforcent l'impact en termes de protection.

RISQUE 3**Enlèvement, séquestration, disparition forcée, arrestation et/ou détention arbitraire ou illégale****AU CLUSTER PROTECTION ET A TOUTE LA COMMUNAUTE HUMANITAIRE**

- Renforcer les mécanismes de surveillance et de partage d'informations sur les cas d'enlèvements de personnes en augmentant le nombre de moniteurs à Gao, Mopti et Tombouctou ainsi que les mesures de soutien psychologique aux victimes d'enlèvement d'ici décembre 2024.

RISQUE 4**Violence basée sur le genre****AU GOUVERNEMENT MALIEN**

- Renforcer le paquet de services intégrés de SSR et VBG avec l'implication des sage-femmes pour la détection, le dépistage et la prise en charge des incidents de VBG au niveau des CsCom (médical, PSS) et orientation vers les structures de centres intégrés.
- Mettre en place des procédures et des mécanismes de dénonciation et de signalement sûrs en lien avec les VBG et EAS en collaboration avec le ministère de l'Éducation, le Cluster Education, les domaines de responsabilité de la protection de l'enfant et des VBG, dans les 3 prochains mois.
- Renforcer le déploiement des psychologues en vue d'assurer une meilleure qualité de prise en charge psychosociale des survivants des VBG et autres personnes affectées.

A L'EQUIPE HUMANITAIRE PAYS/COORDINATEUR HUMANITAIRE

- Soutenir la prise en charge holistique des survivantes des VBG en vue de renforcer leur accès à des services de proximité au niveau communautaire.
- Poursuivre le plaidoyer auprès des autorités pour améliorer l'accès physique des personnes affectées (victimes de VBG et autres civils impactés par les violences) aux services disponibles.

AUX BAILLEURS DE FONDS

- Faciliter l'allocation de fonds flexibles et conséquents pour les activités de protection dans les zones affectées, afin de répondre aux incidents graves et réduire les risques liés aux violences sexuelles, à l'exploitation des personnes vulnérables, à l'association des enfants aux forces armées ou aux groupes armés (EAFGA) et aux engins explosifs improvisés (EEI).

RISQUE 5**Présence de mines et autres engins explosifs****AUX BAILLEURS DE FONDS**

- Faciliter l'allocation de fonds d'urgence pour les activités d'éducation aux risques de EEI/mines et d'assistance aux victimes d'engins explosifs.

Notes de fin

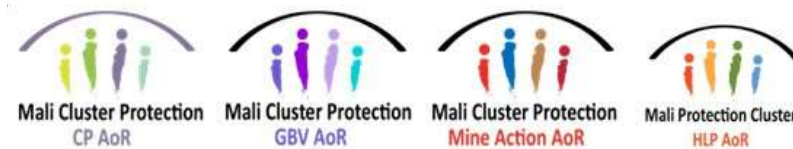
- i [mli_ocha_action_humanaire_doc_dec_2019_final.pdf](#) page 3
- ii <https://reliefweb.int/report/mali/mali-aperçu-des-besoins-humanitaires-2023-decembre-2022>
- iii [HRW 26/01/2024](#)
- iv [CP Mali 29/03/2024](#), [GBVIMS 26/02/2024](#)
- v [ACLED 09-2023](#)
- vi [BBC 05/05/24](#)
- vii [Perspectives économiques au Mali | Banque africaine de développement \(afdb.org\)](#)
- viii [Source : monitoring de protection](#)
- ix [Selon le CTFMR, en 2023, 1141 violations graves contre 1024 enfants ont été rapportées/vérfiées, représentant une hausse de 11% par rapport à l'année précédente et 86% de ces violations affectant des garçons.](#)
- x [Notamment avec une pauvreté exacerbée, un accès limité aux services de base et aux opportunités économiques \(des besoins multisectoriels des populations\)](#)
- xi [IRC 14/02/2024](#), [REACH 22/03/2024](#), [WFP 03/01/2024](#), [UNICEF 18/03/2024](#), [ACTED 08/01/2024](#), [OCHA 25/01/2024](#)
- xii [Données publiques – ACLED DATA Export tool – Du 01/01/24 au 01/07/24](#)
- xiii [oPt 01/02/2024](#), [mali24 05/01/2024](#), [maliactu 16/01/2024](#), [UN 01/02/2024](#)
- xiv [HRW 08/05/24](#)
- xv [Child Protection AoR](#)
- xvi [FEWS NET 31/01/2024](#)
- xvii [Monitoring de Protection Mali \(Microsoft Power BI\)](#)
- xviii [UNHCR dataportal](#)
- xix [UNICEF 13/03/2024](#), [MMC 07/02/2024](#)
- xx [Dashboard interne P21](#)
- xxi [IOM 05/2024](#)
- xxii [DW 14/03/2024](#), [AMSS 14/03/2024](#)
- xxiii [The New Humanitarian 12/03/2024](#)
- xxiv [fatshimetric 05/02/2024](#), [AllAfrica 28/02/2024](#), [DW 14/03/2024](#), [AllAfrica 01/03/2024](#), [africanarguments 13/02/2024](#), [UNICEF 04/01/2024](#), [UN HRC 13/02/2024](#)
- xxv [NRC 15/04/2024](#)
- xxvi [IRC 14/02/2024](#)
- xxvii [Education Cluster 05/02/2024](#)
- xxviii [maliactu 15/01/2024](#)
- xxix [Au Sahel central, l'aide humanitaire dans un contexte hors du commun - SOLIDARITÉS INTERNATIONALE \(solidarites.org\)](#)
- xxx [Au Mali, les rebelles indépendantistes décrètent un blocus dans le Nord - Jeune Afrique](#)
- xxxi [ECHO 20/03/2024](#)
- xxxii [The New Humanitarian 12/03/2024](#), [ICRC 30/01/2024](#), [DW 14/03/2024](#), [vivafrik 24/01/2024](#), [FEWS NET 02/01/2024](#)
- xxxiii [RFI 05/01/2024](#)
- xxxiv [RFI 11/02/2024](#)
- xxxv [The New Humanitarian 12/03/2024](#)
- xxxvi [INSO 13/06/24](#)
- xxxvii [P21 S1 2024](#)
- xxxviii [BBC Afrique 22/04/24](#)
- xxxix [Données du GBVIMS du second semestre 2024 \(janvier et juin\)](#)
- xl [IRC 02/02/2024](#), [AMSS 14/03/2024](#), [OCHA 09/01/2024](#)
- xli [GBVIMS 26/02/2024](#)
- xlii [GBVIMS T1 2024](#)
- xliiii [CP Mali 05/02/2024](#), [CP Mali 09/02/2024](#)
- xliiv [CP Mali 05/02/2024](#)
- xli v [OCHA 2/01/2024](#)
- xli vi [ACLED 01/07/24](#)
- xli vii [OCHA 01/06/2024](#)
- xli viii [UNICEF 08-2023](#), [OCHA 06-2023](#)
- xli x [ACLED Data explorer du 1er janvier 2024 au 1er juillet 2024](#)
- l [Dashboard interne P21](#)
- li [INGO Forum 12/04/2](#)
- lii <https://response.reliefweb.int/mali/humanitarian-access>

Méthodologie

Ce rapport narratif présente la situation de protection au Mali entre janvier et juin 2024. Il s'est inspiré principalement des sessions de Coaching et Mentorat dispensées, de l'utilisation de la plateforme DEEP pour la revue des données secondaires, de l'identification des risques prédominants de protection au niveau sou-national, des travaux de groupes issus de l'atelier PAF DEEP du 28 au 29 mai 2024 mais aussi des contributions de différents groupes de travail protection. Ces contributions ont été complétées par diverses ressources humanitaires telles que ACLED, OCHA, REACH, UNICEF, GBVIMS, rapports de monitoring de protection, évaluations rapides de protection (ERP)... La présente analyse des risques a été guidée par les lignes directrices du Protection Analytical Framework. Elle se fonde donc sur les directives du GPC en matière d'analyse des risques.

Limites

Le contexte opérationnel du Mali ne facilite pas la collecte d'informations, eu égard à la situation sécuritaire dans le pays. Dans le cadre de la présente analyse, les données collectées sur le terrain devraient être considérées comme une indication de la situation de protection dans le pays. De plus, les données du monitoring de protection sont limitées à certaines communes auxquelles les partenaires ont accès grâce à une interaction avec les informateurs clés, les points focaux communautaires et les autorités locales.



Pour plus d'informations, veuillez contacter :
Alimata OUATTARA, OUATTAAL@unhcr.org